

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [20/12/2023](#)

Date de convocation : 30 novembre 2023
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 33
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

Procurations de : Catherine Serra à Richard Rouzet, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-113
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2023 - Décision modificative n°1

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-034 du 6 avril 2023 d'adoption du budget primitif 2023 pour le budget Annexe Le Revol ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

A la suite de l'abrogation de la délibération 2023-027 pour l'affectation du résultat 2022 et la nouvelle délibération du 14 décembre 2023, il convient de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget Annexe.

En fonctionnement :

La décision modificative a pour objet en recettes :

- De réintégrer au résultat de fonctionnement reporté la somme indûment affectée

La décision modificative a pour objet en dépenses :

- De réintégrer au virement à la section d'investissement la somme indûment affectée

En investissement :

La décision modificative a pour objet en recettes :

- De réintégrer au virement de la section de fonctionnement la somme indûment affectée aux excédents de fonctionnement capitalisés
- De retirer des excédents de fonctionnement capitalisés la somme indûment affectée

La totalité des mouvements budgétaires est détaillée en annexe.

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative telle que jointe en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la décision modificative n°1 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

	BA 2023	DM n°1	BA + DMS
Dépenses Fonctionnement	774 140,24 €	90 200,64 €	864 340,88 €
Recettes Fonctionnement	774 140,24 €	90 200,64 €	864 340,88 €
Dépenses Investissement	168 457,86 €	0 €	168 457,86 €
Recettes Investissement	861 940,88 €	0 €	861 940,88 €

- De l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **De dire** que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

	BA 2023	DM n°1	BA + DMS
Dépenses Fonctionnement	774 140,24 €	90 200,64 €	864 340,88 €
Recettes Fonctionnement	774 140,24 €	90 200,64 €	864 340,88 €
Dépenses Investissement	168 457,86 €	0 €	168 457,86 €
Recettes Investissement	861 940,88 €	0 €	861 940,88 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

38 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

